



CONSEIL COMMUNAL  
1268 BEGNINS

## PROCES-VERBAL N°2 – 2021-2026

### SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE BEGNINS DU 26 OCTOBRE 2021

Monsieur Cesare Palmieri, Président, ouvre la séance à 20h04, salue les membres du Conseil, de la Municipalité ainsi que la presse et le public et les remercie de leur présence.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

#### Ordre du jour de la séance

1. Appel.
2. Assermentation.
3. Approbation du procès-verbal du 24 août 2021.
4. Communications du Bureau.
5. Communications des délégués des Associations.
6. **Préavis N°11/2021** – arrêté d'imposition 2022.
7. Interpellation de M. Olivier A. Maillard - Qualité de nos sources.
8. Nomination de la commission consultative d'urbanisme (hors Conseil Communal, sur proposition de la Municipalité).
9. Nomination du suppléant des délégués du Conseil communal de Begnins au Conseil Intercommunal de l'AISE.
10. Communications Municipales.
11. Propositions individuelles.

**Point 1**                    **Appel** : 33 présents, 6 excusés et 1 absent.

**Point 2**                    **Assermentation**

Monsieur Vincent Chappuis étant absent le point N°2 est reporté à la prochaine séance du Conseil communal.

**Point 3** Pièce 007      **Approbation du procès-verbal du 24 août 2021**

Monsieur Gaëtan Fragnière souhaite modifier la dernière phrase de la page N°8, point N°11 de la manière suivante : Monsieur Gaëtan Fragnière regrette que la prochaine séance soit fixée durant les vacances scolaires, **comprenant toutefois qu'il y ait des impératifs qui le demandent.**

Cette modification enregistrée, le procès-verbal du 24 août 2021 est accepté à l'unanimité tel que présenté. Le Président remercie la secrétaire pour son travail.

**Point 4                    Communications du Bureau**

En date du 10 octobre 2021, le Président a reçu un courrier, de la part de Monsieur Jacques Graf dont il donne lecture. Ce courrier concerne les nuisances sonores à la Route de Saint-Cergue. Une copie de ce courrier a été remis à la Municipalité de Begnins par le bureau du Conseil Communal.

Le bureau du Conseil Communal a reçu un courrier de la cheffe du Département de la santé et de l'action sociale le 15 octobre 2021. Ce courrier concerne les allègements des mesures sanitaires concernant les séances du Conseil communal.

Le Président demande à toutes les commissions de communiquer au bureau le nom des Présidents.

La prochaine séance aura lieu à la date suivante :

- **14 décembre 2021**

Les prochaines votations auront lieu aux dates suivantes :

- **28 novembre 2021**
- **13 février 2022**
- **15 mai 2022**
- **25 septembre 2022**

**Point 5                    Communications des délégués des Associations.**

Monsieur Philippe Thévenot fait part de son analyse du Conseil Régional (voir rapport joint à ce procès-verbal).

Pour l'AISE, Monsieur Olivier A. Maillard annonce que Madame Salamin a démissionné de la présidence du CI. Ce poste a été repris par Monsieur Antoine Nicolas. Le budget 2022 de l'Association est intéressant au vu de l'introduction des nouveaux statuts. Les préavis de début de législature ont été votés.

Pour le RAT, Monsieur Nicolas Fossati annonce que les préavis de début de législature ont été votés. Le Comité de Direction du RAT a annoncé que les accueillantes en milieu familial (AMF) seront augmentées de quelques centimes par heure.

Pour l'ORPC, Monsieur Alain Pasche annonce que des remerciements ont été donnés à tous pour le travail effectué durant les onze derniers mois. Une discussion a eu lieu sur les nouvelles normes AIAE concernant les abris PC. Les préavis de début de législature ont été votés.

**Point 6 Préavis N°11/2021 – arrêté d'imposition 2022.**

Pièce 008 Lecture du préavis municipal N°11/2021 par Monsieur Robin Chytil  
La Municipalité propose au Conseil Communal d'accepter le préavis N°11/2021 tel que présenté.

Pièce 009 Lecture du rapport de la Commission des finances par Monsieur Daniel Borges  
La commission des finances recommande à l'unanimité d'accepter le préavis N°11/2021 tel que présenté.

Questions/remarques

La parole n'est pas demandée.

**Conclusion**

- Vu le préavis municipal N°11/2021 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

**Le Conseil Communal décide à l'unanimité :**

- D'accepter l'arrêté d'imposition de 62.5 points pour l'année 2022, ainsi que les autres impôts de l'arrêté soumis.

**Point 7 Interpellation de M. Olivier A. Maillard - Qualité de nos sources.**

Pièce 010 Le Président annonce avoir reçu une interpellation de la part de Monsieur Olivier A. Maillard en date du 17 septembre 2021 document dont il donne lecture.

Le Président demande aux membres du Conseil si cette interpellation est soutenue par 5 conseillers. C'est le cas et la parole est donnée à la Municipalité.

Madame Angélique Schaer annonce l'intervention du fontainier à la prochaine séance du Conseil Communal. Il faut noter que des analyses de l'eau de Begnins sont effectuées régulièrement et affichées au pilier public. La réponse à l'interpellation par la Municipalité sera faite lors la prochaine séance, conformément au traitement de cette dernière.

**Point 8 Nomination de la commission consultative d'urbanisme (hors Conseil Communal, sur proposition de la Municipalité).**

Après une brève présentation de cette commission par la Municipalité, la commission est nommée sur proposition des membres par la Municipalité.

Sont élus par 32 voix moins une abstention en tant que membres :

- Monsieur Julien Grisel (Professeur HES)
- Monsieur Laurent Vuilleumier (architecte)
- Monsieur Stéphane Gubéran (architecte)

- Madame Conchita Bally (citoyenne de Begnins)
- Monsieur Laurent Gervaix (citoyen de Begnins)

**Point 9                    Nomination du suppléant des délégués du Conseil communal de Begnins au Conseil Intercommunal de l'AISE.**

Après une brève présentation de cette tâche par le Président,

Est élue en tant que membre suppléante au Conseil Intercommunal de l'AISE :

- Madame Christelle Carvalhinas

**Point 10                Communications Municipales**

Monsieur Robin Chytil annonce que la Municipalité de Begnins ne souhaite pas acquérir un système de vote électronique au prix de CHF 10'000.00. Cet outil pourrait être loué occasionnellement.

Monsieur Robin Chytil annonce que la commission de naturalisation n'a plus lieu d'être, elle ne sera dès lors pas réélue.

Monsieur Robin Chytil donne des explications sur la situation de l'informatique et de la cybercriminalité au sein de la Commune. Une entreprise spécialisée a été engagée pour travailler sur ce dossier et différentes actions ont déjà été planifiées. Le personnel de l'administration sera formé et sensibilisé puis un audit interne de la Commune sera effectué. Aucun serveur ne se trouve à la Commune car tout est centralisé chez des fournisseurs qui seront audités à leur tour. Un plan d'action devra être mis en place dans les meilleurs délais.

Monsieur Olivier A. Maillard pensait que le Canton mettait à disposition des Communes les solutions informatiques nécessaires. Monsieur Robin Chytil explique que ce n'est pas du tout le cas et que toutes les Communes vaudoises sont indépendantes au niveau informatique.

Monsieur Eric Haldemann annonce que la réfection de la rue de la Loye sont terminés. Les travaux concernant le changement des colliers des vannes de concession ont été rapidement effectués et la réfection de la route fut plus simple que prévue. La facture finale se monte à environ CHF 220'000.00 soit environ CHF 110'000.00 de moins que ce qui avait été accepté dans le préavis N°1/2021.

**Point 11                Propositions individuelles**

Monsieur Nicolas Fossati revient sur le terrain agricole situé entre l'EMS et le Chemin de la Colette et demande si la Municipalité a engagé la discussion afin d'acquérir ce terrain qui est en vente ?

Monsieur Antoine Nicolas confirme que la Municipalité tente actuellement de contacter les vendeurs de ce terrain.

Monsieur Alexandre Bernard demande des détails sur les travaux effectués sur le parking autour de l'Ecu Vaudois.

Monsieur Antoine Nicolas explique que l'anneau autour de l'arbre a été réduit afin de faciliter la circulation des véhicules. En outre, deux bornes de recharge électriques seront installées par la SEIC sur ce terrain mis à disposition par la Commune de Begnins.

Le Président remercie l'assemblée pour l'agréable séance et lève cette dernière à 21h30.

Le Président :



Cesare Palmieri



La Secrétaire :



Vanessa Wicht

Séances du conseil Intercommunal du 16 septembre 2021 à Gland

Rapport du représentant de Begnins

1. Les préavis suivants ont été présentés.
  - a. 01-2021 Autorisations générales de plaider
  - b. 02-2021 Compétences du CoDir

Ces 2 objets de début de législation ont été acceptés

- c. 03-2021 Disren RC1 Coppet  
Le préavis a été accepté, il s'agit de la suite de la modification de la RC1 (route du Lac), cela va continuer sur l'ensemble du territoire de la région est va inclure les sorties d'auroroute de Rolle, Gland et Nyon.

Le préavis a été accepté

- d. 04-2021 Etat du fonds TP régional 20120-2020  
Le solde du Fonds TP au 31.3.21 est de plus de 3,3 millions et il reste 4 projets en cours sur 150 traités.  
Le solde dû par les communes est de 2,4 millions.  
L'augmentation sur 10 ans de la fréquentation des lignes de bus est de 72,4%, mais cela tient compte de l'intégration de certaines courses scolaires transférées sur les bus de ligne.

Le préavis a été accepté

- e. 04-2021 Accompagnement opérationnel du programme TP  
Sur le solde du fonds TP, un crédit de CHF 560'000.00 a été accordé à Région de Nyon pour les coûts de gestion de projets.

Le préavis a été accepté

2. Le Nouveau Codir est constitué de

M. F. Mani, Président du Codir, ;  
Mme Chantal Landeiro, responsable politique de la Culture et du sport ;  
Mme Christine Girod, responsable politique du Teritoire ;  
M. Stéphane Jayet, responsable politique du Tourisme ;  
M. Pierre Wahlen, responsable politique de l'Economie ;  
M. Pierre-Alain Schmidt, responsable politique de la Communication ;  
M. Gérard Produit, responsable politique de la Mobilité ;  
M. Bruno Dard, responsable politique de l'Environnement ;  
M. Paul Ménard, responsable politique des Finances.

3. M. P. Wahlen nous a présenté l'application Guichet mobile de la Région de Non, qui permet de créer des équipes de covoiturage, d'avoir des conseils sur la mobilité, de faire des économies pour les trajets domicile-travail avec des offres exclusives. (guichet-mobile.ch/app)
  4. Les 3 théâtres de notre région : le casino de Rolle, le théâtre de Grand Champ à Gland et l'Usine à gaz de Nyon se sont mis ensemble pour proposer 12 spectacles avec des ateliers didactiques.

Begnins, le 26 octobre 2021

Philippe Thévenot

